

Semaine des 4 jours à Namur

■ Les parlementaires wallons siégeront un jour de plus. Nouvelles compétences obligent.

C'est une rentrée pour la forme qui a eu lieu, hier matin à Namur, au Parlement wallon. Si quelques questions d'actualité ont bien été posées aux ministres présents et que deux débats sans réel relief se sont tenus en deuxième partie de séance, il était difficile pour les députés de l'opposition d'attaquer le gouvernement sur les projets de décrets ou autres mesures budgétaires puisqu'on n'en est pas encore là.

En effet, il faudra sans doute attendre deux semaines encore avant d'entrer réellement dans le vif du sujet et de donner à ces séances plénières un côté un peu plus politique. La faute au budget wallon qui ne sera analysé par l'exécutif (PS-CDH) que lors du conclave budgétaire prévu les 2, 3 et peut-être 4 octobre prochains. D'ici là, la semaine prochaine, les députés se réuniront lundi et mardi pour constituer les différentes commissions avant d'attendre le grain à moudre.

Au rayon des nouveautés, sachez que désormais, le Parlement sera ouvert le

jour des séances plénières à la société civile. Les pommes et poires wallonnes étant dans la tourmente en raison de l'embargo russe contre certains produits occidentaux, Serge Fallon, président de la Fédération horticole wallonne, est venu à la rencontre des députés afin de leur exposer les difficultés rencontrées par le secteur. Une distribution de fruits était même prévue. Par chance, les députés se sont ensuite abstenus de les lancer au travers de l'hémicycle. La bonne tenue des débats était donc sauve.

Deux débats très convenus

Autre nouveauté pour cette législature annoncée par un président du Parlement, le CDH André Antoine, un tantinet disc-jockey dans ses interventions, la semaine des quatre jours. Avec l'arrivée de nouvelles compétences dans les entités fédérées, certains évoquaient l'idée de revenir sur l'organisation presque ancestrale des travaux parlementaires. A savoir, une semaine à Namur pour la Wallonie, une semaine à Bruxelles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Finalement,

c'est une autre voie qui a été choisie. Au lieu de rassembler les commissions

et la séance plénière sur trois jours, à l'avenir, le jeudi sera également consacré aux commissions. "Et le vendredi à l'analyse", a précisé un André Antoine qui souhaite que le Parlement wallon organise plus de débats.

Et de débats justement, il en était déjà question hier puisque les parlementaires se sont déjà livrés doublement à l'exercice. Le premier portait sur l'entrepreneuriat wallon et le second sur les producteurs de pommes et de poires. On n'en retiendra pas grand-chose, si ce n'est le côté dépassionné dans tous les sens du terme des différents orateurs.

Stéphane Tassin

On ne retiendra pas grand-chose des débats, si ce n'est le côté dépassionné dans tous les sens du terme des différents orateurs.

Donner les moyens du Sénat aux Parlements régionaux ?

Il a produit son petit effet, hier matin, André Antoine (CDH), nouveau président du Parlement wallon, en réclamant que les moyens du nouveau Sénat soient transférés vers les Parlements régionaux. "Les moyens du Sénat devraient être intégralement transférés aux trois Parlements régionaux, à charge pour ceux-ci de s'entendre sur ce qu'ils investiraient dans la corbeille unique", précisant en outre qu'il était hors de question "d'amoindrir le Sénat de ses moyens. On n'a pas intérêt à léser nos députés qui siègent à la fois au Parlement wallon et dans la Haute assemblée". Rappelons que la sixième réforme de l'Etat a transformé la vénérable institution en une assemblée des régions. L'argument défendu par l'ancien ministre wallon semble limpide. Le Sénat se réunira huit fois par an minimum et les 370 personnes qui y travaillent ainsi que les 70 millions de budget alloués à l'hémicycle paraissent excessifs.

Des déclarations qui ont évidemment fait bondir au Sénat où on a tenu à préciser plusieurs choses. Un, ce ne sont pas 370 personnes qui travaillent pour l'institution mais 275 équivalents temps plein dont un certain nombre est déjà

détaché vers d'autres Parlements ou institutions fédérales. Deux, la dotation allouée au Sénat ne sera déterminée qu'au mois d'octobre.

Tout le monde dit vrai mais la nuance est nécessaire

Vérification faite, le chiffre de 70 millions avancé par André Antoine est juste. Nous avons retrouvé des documents budgétaires du Sénat qui l'attestent. Mais le Sénat dit aussi la vérité puisque ces montants concernent le dernier exercice. La question soulevée par André Antoine semble légitime, tant que la nouvelle dotation n'a pas été déterminée. "Le pouvoir exécutif a bénéficié d'un transfert de moyens accompagnant le transfert des compétences de la réforme de l'Etat, ce qui n'a pas été le cas des assemblées", précise-t-il. "Il serait bon d'en discuter avec le Sénat et trouver la meilleure solution. On peut par exemple envisager que les personnes travaillant au Sénat sur le rôle francophone viennent avec leur traitement dans nos assemblées. Nous avons besoin d'au moins 12 personnes" conclut-il.

S.Ta.